



Dossier de Presse



La transition écologique à l'échelle des territoires méditerranéens

27 septembre 2018
Hôtel de ville de Montpellier

CONTACT PRESSE :

Karine Baudoin,
attachée de presse
06 30 08 42 14

contact@karinebaudoin.com

Hervé Le Dain,
journaliste,
communication éditoriale
06 45 32 64 39
h.ledain@lesepl.fr

SOMMAIRE

1. La transition écologique à l'échelle des territoires méditerranéens : enjeux, outils, financements	3
Préambule	4
Exemples d'Entreprises publiques locales.....	5
2. Les Entreprises publiques locales, qu'est-ce que c'est ?.....	11
La gamme des Epl.....	12
Les chiffres clés au 1 ^{er} juin 2017	14
Découvrez Epldata, première plateforme de données des Epl.....	17
3. La Fédération des Epl	19
La Fédération des Epl en quelques mots.....	20
Les missions principales	21
La gouvernance	22



1.

La transition écologique à l'échelle des territoires méditerranéens : enjeux, outils, financements

Pourquoi cette rencontre ?

La Rencontre Epl-collectivités locales du 27 septembre traduit la volonté de la Fédération des Entreprises publiques locales d'être présente aux côtés des élus locaux pour accompagner la mise en œuvre de leurs politiques locales.

Plus encore qu'ailleurs, nos régions méditerranéennes font face à des défis climatiques et énergétiques sans précédent, sur le littoral comme en milieu urbain et en zone de montagne.

Aux contraintes financières qui s'inscrivent dans la durée, s'ajoutent une multitude d'enjeux touchant au quotidien des administrés et à l'avenir de nos territoires : **gestion de l'eau** et de l'assainissement, entretien des **réseaux**, développement **des énergies renouvelables**, réduction et valorisation des **déchets**, **déplacements** doux et mobilité multimodale, utilisation de la **biomasse** et des **ressources locales**, requalification touristique et urbaine, aménagement durable, etc.

La France et ses régions s'engagent aujourd'hui dans la transition écologique pour mieux prendre en compte le temps long sans pour autant nuire au développement touristique et démographique.

Les Epl, des outils calibrés pour mettre en œuvre les stratégies territoriales

Au plan local justement, de nombreuses initiatives émergent, portées par des collectivités grandes ou petites, prenant le plus souvent appui sur des opérateurs taillés sur mesure pour répondre aux enjeux : les Entreprises publiques locales (Sociétés d'économie mixte, Sociétés publiques locales et Sem à opération unique).

Qu'il s'agisse de renforcement de la maîtrise publique, de politiques contractuelles innovantes, de partenariat rénové avec les industriels ou de coopération entre collectivités locales, ce colloque ouvert aux **représentants de collectivités locales** (élus, DGS, cadres, techniciens) mais également aux **partenaires bancaires, industriels et institutionnels**, vise à mettre en avant la plus-value des Sem, Spl et SemOp, comme des outils calibrés pour mettre en œuvre les stratégies territoriales portées par les collectivités locales.

Cette journée sera une occasion privilégiée de bénéficier de **retours d'expériences d'élus locaux** et d'échanger sur les opportunités offertes par la gamme des Epl — qui concilient intérêt général, optimisation des coûts et montages innovants — pour préserver et renouveler l'attractivité de nos territoires.

Transition écologique :

Les Entreprises publiques locales déjà à l'œuvre

Montpellier

► Serm-SA3M

La **Société d'équipement de la région montpelliéraine** (Serm) est une société d'économie mixte (Sem) créée en 1961. Elle met en œuvre des projets urbains pour le compte de la Ville de Montpellier, de la Métropole et de ses communes. En 2010, pour répondre aux nouveaux enjeux de développement urbain, la Société d'aménagement de l'agglomération de Montpellier est créée sous le statut de société publique locale d'aménagement (Spla) en complémentarité avec la Serm. Elle porte des projets diversifiés, allant de l'opération communale au territoire métropolitain. Elle devient en 2016 la **Société d'aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole** (SA3M).

La Serm et la SA3M sont deux sociétés distinctes, indépendantes financièrement et juridiquement. Elles partagent leurs moyens et leur masse salariale via un GIE. Le Groupe Serm-SA3M, dont le slogan est « au cœur de la vie, au cœur des quartiers » exerce ses missions autour de 5 cœurs de métiers :

- L'aménagement de nouveaux quartiers,
- Le renouvellement de zones urbaines : quartiers, friches, axes commerciaux...
- La construction d'équipements publics, d'immobilier d'entreprises...
- Le développement économique avec la gestion de parcs d'activités et d'immobilier d'entreprises,
- L'énergie : développement durable, énergies renouvelables, réseau de chaud et de froid.

Le groupe possède plusieurs filiales : **Énergies du sud** pour la production d'ENR ; **Seaman** pour la gestion de l'Aquarium Mare Nostrum ; **SAS SPMM** et **SAS SPAC** pour la production d'électricité photovoltaïque et les filiales de promotion immobilière **SCI Odysseum** et **SAS Mutoxia**.

En 2020, la métropole de Montpellier, territoire jeune et dynamique, approchera les 500 000 habitants. Le Groupe Serm-SA3M s'inscrit déjà dans cette perspective pour concevoir dès aujourd'hui la métropole de demain.

En octobre 2017, Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a remis le [Trophée des Entreprises publiques locales](#) à la Serm dans la catégorie Services au public, dans laquelle concourait le **quartier Eurêka**, opération innovante et connectée développée à Castelnau-le-Lez.

Le groupe a également réalisé une [centrale tri-génération](#) inédite en France (lire article en page suivante).

La Ville de Montpellier a confié à la Société d'équipement de la région montpelliéraine (Serm), la réalisation d'une **centrale tri-génération** qui produit simultanément de l'électricité, de la chaleur et du froid pour alimenter plusieurs quartiers à partir de bois régional. Mis en service en mai 2015, cet équipement alimente en énergie plus de 5 000 logements et 300 000 m² de bureaux, de commerces et d'équipements publics. L'investissement de 15,88 millions d'euros a été porté à 69 % par la Serm. La centrale permettra à terme d'éviter le rejet de 6 200 tonnes de CO₂ par an.

Contact : Julie Combas - julie.combas@serm-montpellier.fr - 04 67 13 63 78

À Montpellier, la Serm fait feu et froid de tout bois !

Avec l'appui d'une start-up française, la Serm montpelliéraine invente un nouveau générateur au bois capable de produire électricité, chaleur et froid. Une sacrée innovation, qui a aussi le mérite de porter l'ingénierie nationale hors des frontières. Bref, un trois-en-un qui fait d'une pierre deux coups !

Publié le 6 décembre 2016, servirlepublic.fr



de l'électricité depuis une eau à basse température, au regard des procédés classiques (200°)", s'enthousiasme Frédéric Cauvin, directeur adjoint de la Serm, en charge de l'énergie.

Résultat : non seulement la petite centrale de cogénération biomasse transforme l'énergie thermique en énergie électrique (avec un rendement global 3 fois supérieur à celui d'une centrale électrique), mais elle peut simultanément produire de l'eau chaude ainsi que du froid, à partir d'unités installées dans les immeubles climatisés.

Sous la conduite de la Serm, la nouvelle centrale de cogénération biomasse montpelliéraine ne se contente pas d'abriter une innovation technique. Elle aussi la faire rimer avec esthétique !

Depuis peu associée à la Société d'aménagement de Montpellier Méditerranée métropole (SA3M), la Société d'équipement de la région de Montpellier (Serm) accompagne depuis 55 ans la métamorphose urbaine de Montpellier en grande métropole... Une métamorphose que l'Epl d'aménagement a très tôt lié à la performance énergétique, consciente des enjeux cruciaux de celle-ci. Mais celle qui se place ainsi déjà comme le premier producteur d'énergie renouvelable sur la métropole vient aujourd'hui de franchir un nouveau degré avec sa toute dernière "centrale trigénération au bois".

Circuit court pour réseaux urbains

L'innovation est inversement proportionnelle au charme de l'intitulé ! "À partir de bois issu de forêts locales durablement gérées a en effet ainsi été inventé un tout nouveau procédé de chaufferie capable de produire

Un partenariat public-privé lumineux !

Conçu pour approvisionner durablement et à bon marché les nouveaux éco-quartiers de Port Marianne – à terme plus de 5 000 logements et 300 000 m² de bureaux, commerces et équipements publics – "l'équipement inédit permet d'ores et déjà de fournir en électricité tout le réseau public du périmètre tandis que la chaleur alimente 40 des 70 immeubles promis, au final, au raccordement avec une facture eau/chauffage inférieure à 25 euros par mois pour un F3/F4", rapporte Frédéric Cauvin.

Sur ce territoire emblématique du Montpellier du 21^e siècle s'écrit ainsi déjà, en quelques chiffres, le succès annoncé d'une démarche visionnaire qui a également su donner à une start-up française le coup de pouce essentiel pour mettre en œuvre sa technologie, participant, par cette fructueuse coopération public/privé, à la réindustrialisation du tissu national.

Laurence Denès

► TaM (Transports de l'agglomération de Montpellier)

TaM a enrichi son offre de mobilité en proposant aujourd'hui un réseau multimodal maillant l'intégralité du territoire de la métropole : bus, tramway, vélopartage, stationnement sur voirie et en ouvrage.

Dans le cadre de la **réforme sur la décentralisation et la dépenalisation du stationnement sur voirie**, la TaM a été retenue au 1^{er} janvier 2018 comme délégataire de service public pour prendre la gestion du forfait post-stationnement et des 26 agents assermentés qui y seront dédiés.

Contacts :

Abdi El Kandousski, président – f.dreyer@montpellier3m.fr - 04 67 13 62 54

Luc Egoumenides, DG – luc.egoumenides@tam-way.com - 04 67 07 61 30

► Mercadis

Sem créée en 1960. Guidé par une politique agro-écologique, le marché d'intérêt national a réalisé une première en France en créant un **pôle de transformation alimentaire** en son sein. L'équipement distribue et transforme des productions agricoles locales à destination des populations urbaines.

« Ce pôle s'inscrit dans une **démarche d'économie circulaire** destinée à promouvoir une agriculture mixte et diversifiée offrant des produits de qualité et respectueuse de l'environnement et des saisons. Il permet une mutualisation des équipements et des services, des collaborations entre entreprises, une gestion efficiente des flux logistiques et une réduction de leurs impacts sur l'environnement », déclare **Philippe Saurel**, président de Montpellier Méditerranée Métropole et président de Mercadis. Une cinquantaine d'emplois ont été créés dont 30 % en contrat d'insertion professionnelle.

Contact : Olivier Lauro, directeur général – lauro@mercadis.net - 06 07 13 53 03

► Les autres Entreprises publiques locales montpelliéraines

- **Montpellier events**, Sem créée en 1991, gère les 4 sites d'accueil de Montpellier : Le Corum (Palais des congrès-Opéra Berlioz), le Parc des expositions, le Zénith Sud et l'Arena ainsi que deux événements professionnels, EnerGaïa et HydroGaïa.
- **Services Funéraires Montpellier Méditerranée Métropole** est une Sem créée en 2013. Elle succède à la régie municipale depuis 2015.
- **Seaman** gère Planet Ocean Montpellier, parc d'exploration ludique.
- Par ailleurs, Philippe Saurel a annoncé en juillet 2018 son souhait de confier la construction et l'exploitation du futur **stade Louis-Nicollin** à une société d'économie mixte associant la Ville, la Métropole, le groupe Nicollin et ses partenaires, dont MHSC.

Hérault

► Société d'économie mixte de production énergétique renouvelable (Semper)

La Semper est créée en 2014 par le Sictom Pézenas-Agde, le Conseil départemental de l'Hérault et la société Quadran pour améliorer la filière de traitement et de valorisation énergétique des déchets sur l'ouest du département.

La croissance démographique (+13 % d'ici 2025) expose la région à une forte augmentation des déchets. Afin de réduire les ordures à la source, la Spl a développé la méthanisation sur l'unité de traitement de Valohe à Pezenas. Les matières organiques issues du traitement constituent une source d'énergie verte par la production de biogaz et généreront électricité et chaleur.

La Semper développe des **installations photovoltaïques** sous forme participative au développement et au financement d'installations solaires. En 2018, elles produiront près de 12 000 MW, soit l'équivalent de la consommation de 10 000 habitants. Installations à Pézenas, au Cap-d'Agde sur des ombrières de parking ; à Pouzolles sur les toits d'équipements publics. Ces réalisations sont associées à la mise en place de **bornes de recharge pour véhicules électriques**.

Contact : Pascal Ponthieu, DG – pascal.ponthieu@sempersud.fr – 06 18 03 69 47

► Oekoméd

La Société publique locale est créée en 2016 pour le traitement et l'élimination des déchets. Elle signe la même année une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec le Sictom de Pézenas-Agde pour la valorisation et le développement des **filiales de traitement**.

Contact : Pascal Ponthieu, DG – pascal.ponthieu@sempersud.fr – 06 18 03 69 47

► L'Eau d'Issanka

La Société d'économie mixte à opération unique (SemOp) est créée en 2017 après 31 ans d'affermage avec Véolia. La Ville de Sète reprend la main en détenant 40 % du capital (Suez Environnement 60 %) tout en disposant de la présidence de la société et d'une minorité de blocage. Mise en place d'un service de télé-relève, d'un accueil en centre-ville et de chèques-eau pour les plus démunis.

Contact : François Commeinhes, président – cabinetdumaire@ville-sete.fr – 07 85 60 52 66

► SA Équipement du littoral de Thau (SA ELIT)

Sem créée en 1994 pour l'aménagement et la rénovation urbaine de l'agglomération sétoise.

Contact : François Commeinhes, président – cabinetdumaire@ville-sete.fr – 07 85 60 52 66

Aude

▶ Alenis

Société d'économie mixte créée en 1987 pour assurer le développement économique de Narbonne. Elle a, depuis, élargi son périmètre d'activité à l'aménagement de zones d'activités artisanales, commerciales ou industrielles ainsi que de zones d'habitat, la construction et la revalorisation de bâtiments publics, de bureaux et de logements, et enfin la réhabilitation de centres anciens. Elle intervient désormais dans tout le département de l'Aude, grâce à son savoir-faire reconnu et à un actionnariat étendu aux principales agglomérations du département

Étape supplémentaire dans son développement et dans la diversification de ses activités, le Grand Narbonne a confié en 2017 l'exploitation du parc des expositions de Narbonne à Alenis associé à la société toulousaine d'évènementiel Mihar.

En 2017, Alenis, en partenariat avec LRA (Sem Languedoc Roussillon Aménagement), a été missionnée pour réaliser la ZAC des Berges de la Robine à Narbonne (Aude). Situé à l'entrée est de la ville, en bordure du canal de la Robine, ce nouveau quartier encadrera le futur musée régional de la Narbonne antique (MuReNa), conçu par Norman Foster.

Avec 1 000 logements en projet sur 16 ha, c'est la plus grosse opération d'aménagement engagée à Narbonne.

Contact : Didier Aldebert, président-directeur général : maire@vinassan.fr - 06 47 58 11 75

Aveyron

▶ Saint-Aff'O

La Société d'économie mixte à opération unique (SemOp) depuis le 1^{er} janvier 2018 gère la concession de service public de l'eau potable à Saint-Affrique. Elle succède à Véolia dont la délégation arrivait à son terme. Elle a pour actionnaire public la Ville de Saint-Affrique (40 %) et pour actionnaire privé l'entreprise Saur (60 %), spécialisée dans les métiers liés au cycle de l'eau.

Saint-Aff'O est la 14^e SemOp créée depuis le lancement du nouveau modèle d'Entreprise publique locale en 2014. La Fédération des Epl a conseillé et accompagné la collectivité depuis le début dans la mise en place de ce nouvel outil Epl.

Contact : Alain Fauconnier, maire de Saint-Affrique, président de Saint-Aff'O
mninot@ville-saintaffrique.fr – 05.65.98.29.16

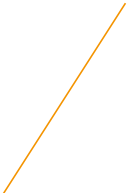
▶ Causses Énergia

Créée en 2016 à l'initiative de l'ancien sénateur Alain Fauconnier sur le territoire du parc naturel régional des Grands Causses, Causses Énergia a pour objectif le portage de projets d'énergies renouvelables à travers la filière bois, et notamment plusieurs projets de réseaux de chaleur et de chaudières utilisant des ressources renouvelables dont la biomasse locale.

Contact : Florent Tarrisse, directeur du parc naturel régional des Grands Causses
florent.tarrisse@parc-grands-causses.fr – 06 70 30 24 31



2.



Les Entreprises publiques locales, qu'est-ce que c'est ?



Les Entreprises publiques locales (Epl) sont les entreprises des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants.

Elles interviennent dans une quarantaine de domaines d'activité au cœur de notre quotidien : **aménagement, logement, mobilité, tourisme, culture, énergie, tri des déchets, services à la personne...**

Positionnées entre le tout public et le tout privé, les Epl se caractérisent par leur nature d'entreprise commerciale.

Avec un capital public, contrôlé en tout ou partie par les collectivités locales, elles ont vocation à satisfaire l'intérêt général et à privilégier les ressources locales.

- Leur marché est un territoire,
- Leur métier : le développer,
- Leur valeur ajoutée : marier les atouts et valeurs de l'entreprise et du secteur public.

La gamme des Epl

La gamme des Entreprises publiques locales est composée des Sociétés d'économie mixte (Sem), des Sociétés publiques locales (Spl) et des Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp).

► Les Sociétés d'économie mixte (Sem)

Les Sem sont des sociétés anonymes créées par les collectivités locales ou leurs groupements. Elles disposent d'au moins deux actionnaires, dont l'un est obligatoirement une personne privée. Les collectivités locales doivent être majoritaires et détenir entre 50 % et 85 % du capital.

Les actionnaires privés apportent leurs savoir-faire et contribuent à la bonne gouvernance de la société. Les Sem sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général. Leur champ d'action territorial n'est pas limité. Elles peuvent intervenir pour d'autres clients que leurs actionnaires ainsi que pour leur propre compte, voire prendre des participations dans d'autres sociétés commerciales.

Les collectivités locales leur confient ces missions au terme d'une mise en concurrence.

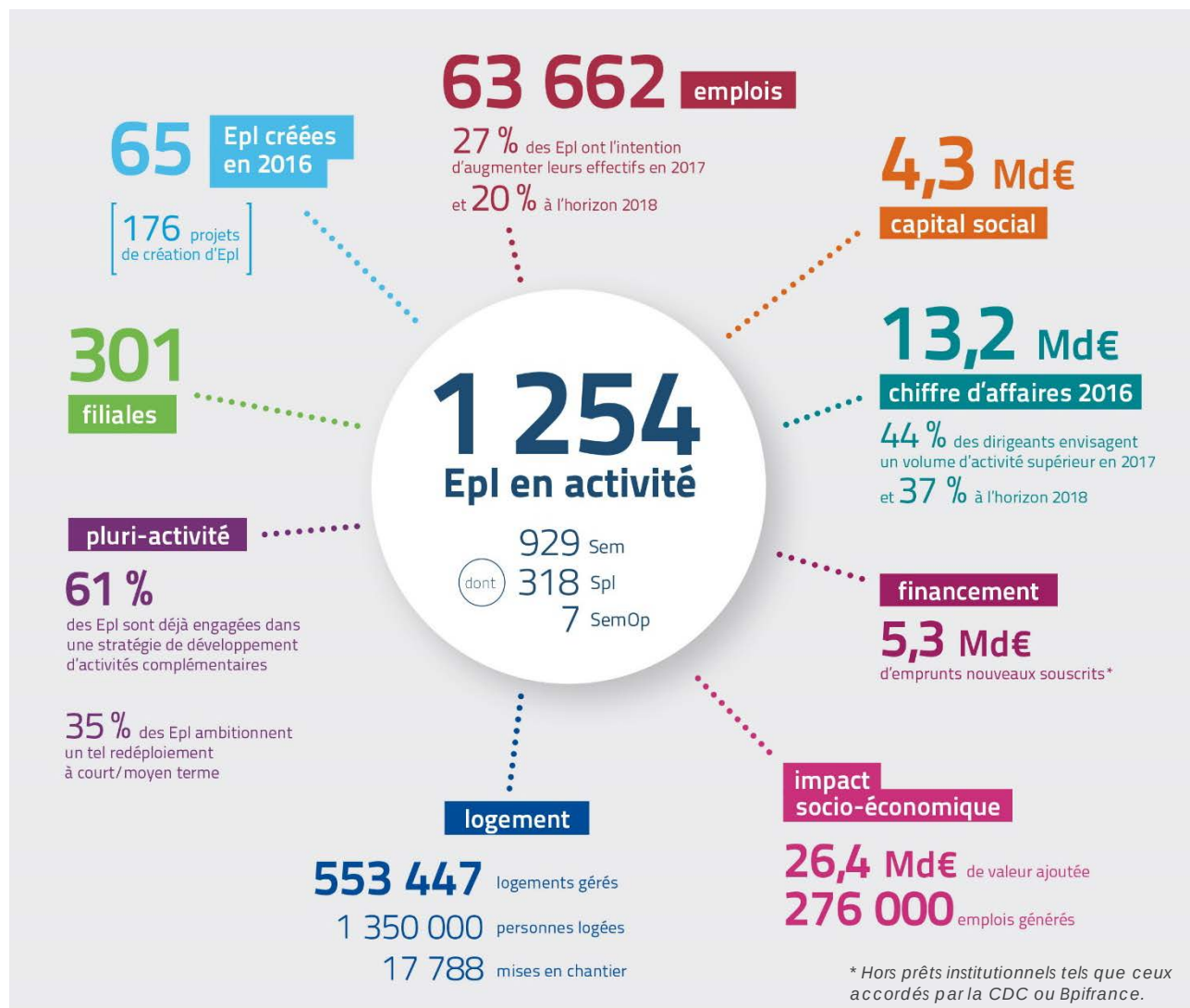
► Les Sociétés publiques locales (Spl)

Les Spl sont un nouveau mode d'intervention à la disposition des collectivités locales depuis 2010. Ce sont des sociétés anonymes créées et entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements). Comme les Sem, elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général. A contrario, elles ne peuvent travailler que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires. Considérées comme des opérateurs internes, les Spl n'ont pas à être mises en concurrence par leurs actionnaires publics. Elles se doivent par contre de mettre en concurrence leurs prestataires.

► Les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)

Dernières nées des Epl en juin 2014, les SemOp sont juridiquement proches des Sem « traditionnelles », spécialement quant à leurs domaines d'intervention. Elles sont créées par une collectivité locale ou un groupement de collectivités, avec au moins un actionnaire opérateur économique. Les SemOp sont constituées pour une durée limitée en vue de l'exécution d'une seule opération conclue par contrat par la collectivité actionnaire.

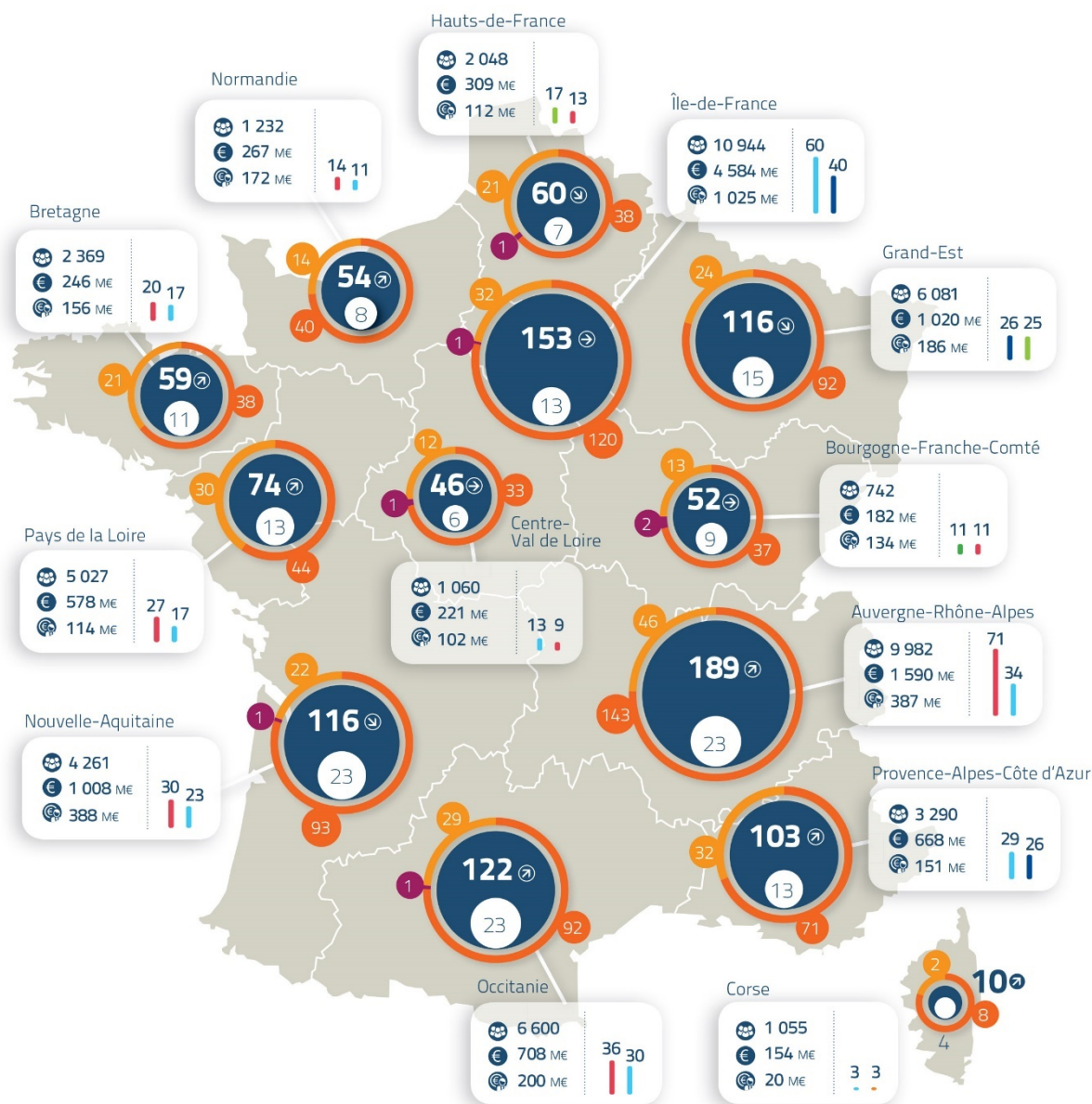
La sélection du ou des actionnaires opérateurs économiques et l'attribution du contrat à la SemOp sont effectuées par un unique appel public à la concurrence. Sociétés à mission unique, les SemOp sont dissoutes de plein droit au terme du contrat conclu. La collectivité territoriale détient entre 34 % et 85 % du capital de la société, c'est-à-dire qu'elle dispose *a minima* de la minorité de blocage. En outre, le président du conseil d'administration ou de surveillance d'une SemOp est obligatoirement un élu tandis qu'un pacte d'actionnaires vient préciser les règles de gouvernance.

Les chiffres clés au 1^{er} juin 2017

Focus sur le mouvement ultramarin



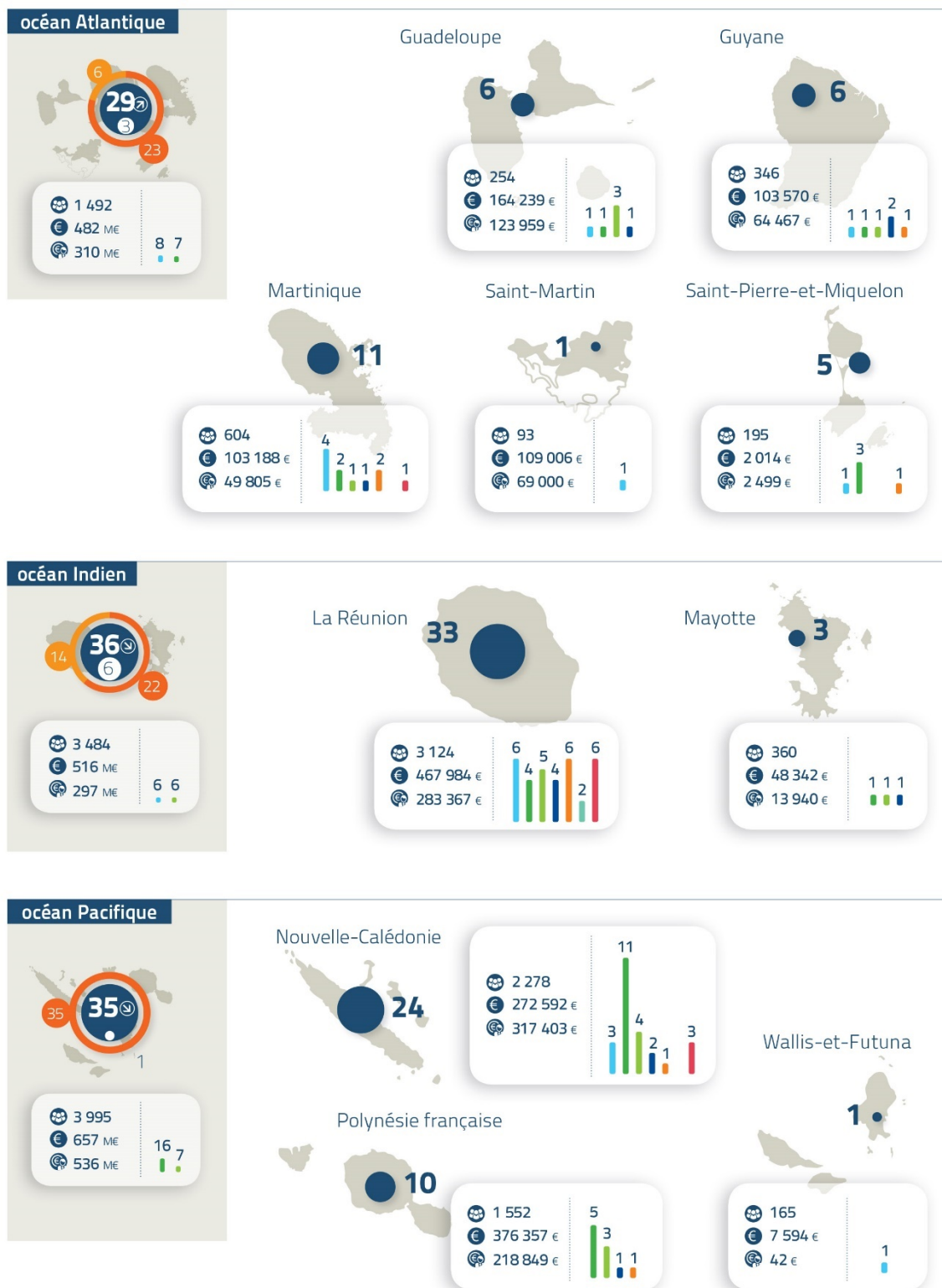
Les Epl en régions



Légende

Epl en activité → Évolution par rapport au 1^{er} juin 2016 Répartition par statut: Sem Spl SemOp Projets de création d'Epl	Chiffres clés régionaux - Effectif - Chiffre d'affaires - Capital social	Secteurs d'activité (les 2 secteurs d'activité principaux par région) - Aménagement - Développement économique - Environnement et réseaux - Habitat et immobilier - Mobilité - Services à la personne - Tourisme, culture et loisirs
---	--	--

Les Epl ultramarines



Découvrez Epldata, première plateforme de données des Epl



La Fédération des Entreprises publiques locales (Epl) a publié en 2017 **un état des lieux statistique et prospectif** du mouvement sous forme d'animation numérique. Un nouvel observatoire statistique sur l'année 2018 sera rendu public à l'occasion du Congrès des Epl qui aura lieu à Rennes, du 4 au 6 décembre.

Depuis 2013, la Fédération des Epl publie les chiffres officiels du mouvement des 929 Sociétés d'économie mixte (Sem), 318 Sociétés publiques locales (Spl) et 7 Sem à opération unique (SemOp) en activité au 1^{er} juin 2017.

La plateforme numérique Epldata donne les tendances et chiffres clés à connaître à l'échelle nationale et régionale : répartition par secteurs d'activité, chiffre d'affaires, rythme de création d'Epl, actionnariat, impact en termes d'emploi, etc.

Visionnez [Epldata](#)





3.

La Fédération des Epl

La Fédération des Entreprises publiques locales en quelques mots



La Fédération des Entreprises publiques locales (FedEpl) s'inscrit dans une vision moderne de l'action publique locale depuis plus de 60 ans.

Elle est aujourd'hui l'unique représentant des **11 000 élus** à la tête des **1 300 Sociétés d'économie mixte (Sem)**, **Sociétés publiques locales (Spl)** et **Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)** françaises réunies au sein de la gamme des Epl.

Elle est affiliée au réseau européen des 25 000 Entreprises publiques locales représenté par le **Centre européen des employeurs et des entreprises de services publics (Ceep)**.

Association d'élus constituée en 1956, la FedEpl est gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques.

Les missions principales

► Permettre à toutes les Epl d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables

Forte d'un réseau de 11 000 élus, présidents et administrateurs d'Entreprises publiques locales, la FedEpl pilote une action de veille prospective et stratégique afin de construire ensemble l'avenir du mouvement Epl.

► Accompagner ses adhérents afin de préparer l'avenir et de renforcer la performance de leur Epl tout au long de leur activité

À l'écoute de ses adhérents, la FedEpl déploie les ressources et actions adaptées à leur évolution pour les aider à gagner des parts de marché. Spécialiste de l'économie mixte, elle offre à ses adhérents une palette d'expertises et de temps forts destinée à consolider leur professionnalisme et à s'approprier le contexte comme les conditions de leur développement : accompagnement juridique, journées d'actualité, formations, analyses financières, identification de nouveaux modèles, guides pratiques, appui au management. Cette animation de réseau au plus près des besoins et aspirations des Epl leur permet de mutualiser leurs expériences et savoir-faire.

► Promouvoir le modèle Epl auprès des collectivités locales et les accompagner dans leur réflexion

La FedEpl œuvre au renforcement de la connaissance des différents outils de la gamme Epl à l'intention des décideurs locaux et propose un appui personnalisé à la création d'Epl, avec le soutien des 13 Fédérations régionales.

La gouvernance

Président



Jean-Marie Sermier

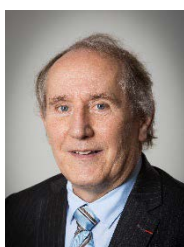
Député du Jura, conseiller municipal de Dole, administrateur de la Société d'économie mixte à opération unique Doléa, vice-président de la Fédération des Epl Bourgogne-Franche-Comté

Vice-Présidents



Frédérique Calandra

Maire du 20^e arrondissement de Paris, conseillère de Paris, présidente de la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP)



Patrick Jarry

Maire de Nanterre, conseiller départemental des Hauts-de-Seine, président de la Société d'économie mixte de Nanterre (Semna)



Antoine Lefèvre

Sénateur de l'Aisne, conseiller municipal de Laon



Richard Lioger

Député de la Moselle, conseiller municipal de Metz, administrateur de la Société d'aménagement et de restauration de Metz Métropole (Saremm)



Hervé Marseille

Sénateur des Hauts-de-Seine, conseiller municipal de Meudon, vice-président de la Société d'économie mixte de l'Arc de Seine (Semads), vice-président de la Fédération des Epl d'Île-de-France

Trésorier



Gérard Trémège

Maire de Tarbes, conseiller régional d'Occitanie, président de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, président de la Société d'économie mixte de construction de la ville de Tarbes (Semi de Tarbes), vice-président de la Fédération des Epl d'Occitanie

Trésorier adjoint



Yvon Robert

Maire de Rouen, 1^{er} vice-président de la Métropole Rouen Normandie, président de la Société d'économie mixte Rouen Park

Secrétaire



Élisabeth Touton

Adjointe au maire de Bordeaux, présidente de la Fédération régionale des Epl Nouvelle-Aquitaine, présidente de In Cité Bordeaux La Cub

Secrétaire adjoint



Jean-François Soulard

Vice-président de la communauté urbaine Le Mans Métropole, président de la Société d'économie mixte des transports en commun de l'Agglomération Mancelle (Setram)



Fédération des Entreprises publiques locales
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Contact

Karine BAUDOIN

06 30 08 42 14

contact@karinebaudoin.com

Hervé LE DAIN

06 45 32 64 39

h.ledain@lesepl.fr

www.lesepl.fr



Fédération des Epl



@fedepi

FÉDÉRATION DES
epl
ENTREPRISES
PUBLIQUES LOCALES